

MAIRIE DE GERVANS  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2014**

Ouverture de la séance à 20h30

Monsieur Christian DELAS donne pouvoir à Monsieur Pascal CLAUDEL.

Monsieur Olivier MANEVAL est nommé secrétaire de séance.

**DESIGNATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

**Le Maire, est président de toutes les commissions communales.**

<b><u>FINANCES/ ECONOMIES</u></b> <b><u>RESSOURCES HUMAINES</u></b> Vice-président : <b>MILAN Philippe</b>	P, MILAN - D, HUGOUD- O, MANEVAL - N, BAUGIRAUD - JS, GUIER
<b><u>BATIMENTS COMMUNAUX</u></b> <b><u>VOIRIE</u></b> <b><u>URBANISME</u></b> Vice-président : <b>GUIER Jean-Sébastien</b>	JS ,GUIER - C, JULLIEN - G, JUVEN - D, BRUNEL - JM KEHRWILLER N, BAUGIRAUD
<b><u>ASSAINISSEMENT</u></b> Vice-président : <b>GUIER Jean-Sébastien</b>	JS, GUIER - G, JUVEN - P, MILAN - JM, KEHRWILLER - C, JULLIEN
<b><u>AGRICULTURE / COMMERCE</u></b> <b><u>ARTISANAT / ENVIRONNEMENT</u></b> Vice-président : <b>FOSSE Christèle</b>	V, BOURGEAT - O, MANEVAL - C, DELAS - N, BAUGIRAUD
<b><u>SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE</u></b> Vice-président : <b>JULLIEN Christine</b>	C, JULLIEN - JM, KEHRWILLER - C, FOSSE - N, BAUGIRAUD
<b><u>COMMUNICATION</u></b> <b><u>MANIFESTATIONS</u></b> Vice-président : <b>MILAN Philippe</b>	P, MILAN - V, BOURGEAT - D, BRUNEL - C, CHEVAL - C, DELAS – O, MANEVAL
<b><u>APPELS D'OFFRES</u></b> <b><u>MARCHES PUBLICS</u></b> Vice-présidente : <b>JULLIEN Christine</b>	<b><u>TITULAIRES</u></b> : C, JULLIEN - P, MILAN - C, FOSSE <b><u>SUPPLEANTS</u></b> : JM, KEHRWILLER - S, CATALANO - D, HUGOUD
<b><u>LISTE ELECTORALE</u></b>	les membres extérieurs seront désignés au prochain conseil municipal pour : 1 représentant de la préfecture 1 représentant du tribunal

	1 représentant à titre consultatif -
<b>CCAS et 3é âge)</b>  Président le Maire  Vice présidente : CHEVAL Corinne	C.CHEVAL V.BOURGEAT O.MANEVAL  les membres extérieurs seront désignés au prochain conseil municipal pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Paroisse</li> <li>• Aide à domicile</li> <li>• Caritatif</li> <li>• UDAF</li> <li>• Anciens</li> </ul>

*Accord à l'unanimité du Conseil Municipal*

### **AFFECTATION DES DELEGATIONS**

<b>DELEGATIONS</b>	<b>TITULAIRES ou membres</b>	<b>SUPPLEANTS ou membres</b>
CCHT	<b>Pascal CLAUDEL</b>	<b>Jean-Sébastien GUIER</b>
Bibliothèque communale	<b>Sera nommé au prochain Conseil Municipal</b>	
Syndicat Départemental D'Electricité de la Drôme	<b>Pascal CLAUDEL</b>	<b>Roland GOUMA</b>
Syndicat d'Irrigation DROMOIS	<b>Seront nommés au prochain conseil Municipal</b>	
SIA	<b>Pascal CLAUDEL</b> Jean Claude DELHOME	<b>Jean-Marc KEHRWILLER</b>
SIRCTOM	<b>Philippe MILAN</b>	<b>Jean-Sébastien GUIER</b>
S.I.E.V	<b>Pascal CLAUDEL</b>	<b>Jean-Marc KEHRWILLER</b>
ROVALTAIN	<b>Sauveur CATALANO</b>	<b>Christine JULLIEN</b>

*Accord à l'unanimité du Conseil Municipal*

### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOT DIRECTS**

Suite à la demande de la Direction des Services Fiscaux de la Drôme, Monsieur le Maire précise que les 12 titulaires et 12 suppléants à Gervans, ainsi que 2 personnes contribuables à Gervans domiciliés hors de la commune. Seront nommés au prochain Conseil Municipal.

*Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.*

## **DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE DE GERVANS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Désigne, conformément aux statuts de la Régie Municipale d'Electricité, les membres qui siégeront au Conseil d'Administration de la Régie Municipale d'Electricité de Gervans, ainsi qu'il suit :

Membres du Conseil Municipal :

- Mr DELAS Christian
- Mr Philippe MILAN
- Mr Olivier MANEVAL
- Mr GUIER Jean Sébastien
- Mme JULLIEN Christine

Membres n'appartenant pas au Conseil Municipal :

- Mme Anne Marie GALMICHE
- Mme HOMMAIS Claudine
- Mr BERTHOIN Jean-Georges
- Mr GOUMA Roland

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

## **FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION A VERSER AUX ELUS MUNICIPAUX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les L 2123-23-1 et L 2123-24 :

Considérant la nécessité d'indemniser les élus municipaux pour les fonctions qu'ils exercent au service de la collectivité.

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer au Maire, Monsieur CLAUDEL Pascal et aux quatre adjoints, Messieurs GUIER Jean-Sébastien et MILAN Philippe, Mesdames FOSSE Christèle et JULLIEN Christine, les indemnités de fonction au taux maximal.

*Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.*

## **DELEGATION AU MAIRE**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article L. 2122-22-4 du code général des collectivités territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Après avoir entendu Monsieur Le Maire.

Vu qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, à donner à Monsieur le Maire l'ensemble des délégations d'attributions prévues par l'article L2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibérer :

- Donne délégation pour les marchés inférieurs à 90 000.00 Euros HT
- Et donne à Monsieur Le Maire l'ensemble des délégations d'attributions prévues par l'article L2122-22 du CGCT.

*Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.*

## **AUTORISATION PERMANENTE ET GÉNÉRALE DE POURSUITE POUR LE RECEVEUR MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites,

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales pose comme principe que pour chaque poursuite d'un débiteur d'une collectivité locale, le comptable public doit obtenir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité,

Considérant que le décret n°2009-125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuites, commandements et actes subséquents, et modifie en ce sens l'article R1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que l'article 55 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificatives pour 2010 et ses décrets d'application n° 2011-1302 et n° 2011-1303 du 14 octobre 2011 harmonisent les procédures de recouvrement des diverses catégories de créances publiques collectées par la Direction générale des finances publiques,

Considérant que cette autorisation générale au comptable public pour effectuer ces démarches sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, améliorera le recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus rapides,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner l'autorisation de poursuites à portée générale au Receveur Municipal,
- que cette autorisation sera valable jusqu'à la fin du mandat de l'actuel Conseil Municipal.

*Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.*

### **Arrêté portant délégation de fonction et de signature**

Délégation de signature est donnée à Monsieur GUIER Jean Sébastien, 1er Adjoint, pour délivrer tous certificats, pour ordonner les dépenses et l'émission des titres de recettes, et toutes pièces, tous documents administratifs notariés et financiers.

Délégation de signature est donnée à Madame FOSSE Christèle, 2ème Adjointe, pour délivrer tous certificats, pour ordonner les dépenses et l'émission des titres de recettes, et toutes pièces, tous documents administratifs notariés et financiers.

*Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Aide AUX COMMUNES SINISTREES DES HAUTES-PYRENEES ET DE HAUTE-GARONNE**

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu en Mairie de l'association des maires et présidents de Communauté de Communes de Haute-Garonne en date du 21 février 2014.

Remerciant la commune de Gervans de la subvention versée aux communes sinistrées lors des inondations de juin 2013.

### **FOIRE AUX FLEURS**

- Monsieur le Maire de Grange-lès-Beaumont invite les Gervandois à leur Foire aux fleurs du 1er mai 2014

### **DERATISATION**

- Une intervention de dératisation se déroulera le 16 avril dans les rues du village

*La séance est levée à 21h40*

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Le 28 / 04 / 14 à 20h30**